CGECI "Le Patronat Ivoirien"

LA VEILLE DU PATRONAT

# Face à la **COVID-19** la **CGECI** vous informe

OBSERVER LES MESURES BARRIERES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

**Hebdo 012** | Vendredi 03 juillet 2020

## Sommaire

1 **Edito :** Le Patronat ivoirien mobilisé autour de chefs d'entreprises combatifs

2 **Appui aux entreprises :**

2 Echanges commerciaux : Accédez plus facilement aux marchés internationaux

3 La CGECI aide les entreprises à bénéficier des Fonds COVID-19

4 **Plaidoyer :** Annexe fiscale 2021, les premières propositions du secteur privé transmises par la CGECI à l'administration fiscale

5 **Dialogue social :** Lancement du mandat 2020-2023 du Conseil National du Dialogue Social (CNDS)

6 **Emploi :** Mise en place d'un comité tripartite de lutte contre l'impact de la pandémie du COVID-19 sur le monde du travaill

7 **Actualité de la semaine :**

7 Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises :

La phase transitoire est belle et bien terminée...

Et le Comité de Gestion affûte ses armes pour la phase normale

8 Prix d'Excellence du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

8 **Actualité régionale :** Le President Jean-Marie ACKAH présente les actions menées par la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO)

9 **La parole est au GOTIC :** La COVID-19, une opportunité de croissance pour les entreprises technologiques

10 **Analyse d'impact :**

10 Les Patronats africains font des propositions pour faciliter la relance post COVID-19

11 Les entreprises françaises en Afrique face à la crise de la COVID-19 : enjeux et recommandations

12 **Brèves et circulaires**

13 **Bonnes pratiques :** A la recherche de remèdes contre la COVID19

14 **Entreprises citoyennes :** Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

## Editorial

### Le Patronat ivoirien mobilisé autour de chefs d'entreprises combatifs

**Jean-Marie ACKAH,**
Président de la CGECI

En Côte d'Ivoire, cela fera bientôt quatre mois, que la Covid-19 et la crise multiforme qu'elle a provoquée partagent notre quotidien de travailleurs ou de patrons. Les conséquences de ce coronavirus extrêmement contagieux sont dramatiques : trop de vies humaines ont été écourtées. Aujourd'hui, il nous faut rester en alerte face à la crise sanitaire. Les personnels de santé abattent un travail remarquable. Qu'ils reçoivent à travers ces lignes notre gratitude et le témoignage de notre sympathie.

Outre les personnes , les autres victimes de la Covid-19 sont les entreprises. Elles sont prises en tenaille entre les conséquences des mesures de lutte sanitaire et les perturbations de l'économie mondiale. Le mois dernier a été riche en publications sur l'impact de la crise de la Covid-19 avec un constat largement partagé : 98% des entreprises ivoiriennes sont affectées, selon l'enquête de la CGECI, et 50% des entreprises ont indiqué ne pas pouvoir survivre si la crise devait durer plus de trois mois.

En dépit de ce contexte difficile, les chefs d'entreprises restent combatifs et responsables. Avant même l'opérationnalisation des fonds de soutien aux entreprises, les dirigeants de ces entités ont fait montre d'une grande pugnacité. Notre secteur privé mérite un grand respect ! Et l'économie nationale, restée debout malgré l'onde de choc pandémique, doit une fière chandelle à nos chefs d'entreprises qui, malgré les tensions de trésorerie, ont maintenu leur activité et contribué à la solidarité nationale par divers dons, que nous relayons chaque semaine dans cette Veille du Patronat. Nous saluons aussi leur engagement autour du respect des mesures barrières dans leurs entités respectives, mesures qui limitent la propagation du virus et protègent les travailleurs et leurs familles.

Un autre domaine où les entreprises ont su faire preuve de responsabilité et de solidarité, c'est celui des emplois. Les licenciements économiques ont été limités en Côte d'Ivoire (166 à fin avril), où il s'est agi davantage de chômage technique (20 161 à fin avril). Mais attention, les prévisions à fin 2020 sont de l'ordre de 131 000 personnes en chômage technique selon l'INS. Toutefois cette tendance pourrait être freinée si les mécanismes de soutien aux entreprises du gouvernement étaient rendus plus efficaces, avec des décaissements rapides.

L'inquiétude est plus grande quand on sait que les premières mesures du Gouvernement viennent à échéance début juillet, alors que la crise n'est point finie. Un plan de sauvetage doit donc être amorcé et il a été évoqué au cours de la réunion du Bureau Exécutif que j'ai présidée le jeudi 2 juillet. A l'issue de cette réunion, la Direction Exécutive a été instruite de travailler avec les membres de la CGECI pour en urgence faire de nouvelles propositions au Gouvernement. Cela a été fait.

Passer sans trop de dommages le cap de cette crise exige solidarité et coopération internationale. J'ai eu à le redire jeudi dernier, dans un message enregistré et adressé à l'Organisation internationale du travail. Pour le patronat Ivoirien, l'OIT acteur majeur du système des Nations Unies, devrait peser de tout son poids pour que la Communauté mondiale et notamment les institutions financières internationales adoptent des mesures qui permettent aux économies des pays en développement de pouvoir surmonter la crise.

Aux chefs d'entreprises, je veux porter ce message : la CGECI reste mobilisée pour aider les entreprises à s'en sortir. Nous menons déjà des réflexions sur un plan de relance post Covid-19 du secteur privé ivoirien, incluant de nouvelles mesures de sauvetage. Par ailleurs, le patronat reste en première ligne sur d'autres dossiers névralgiques, comme celui de l'annexe fiscale 2021 et de la mise en œuvre de la réforme fiscale attendue pour évoluer vers une fiscalité de développement profitable à toutes les parties et notamment aux PME.

**Restons engagés et solidaires !**

**Appui aux entreprises**

## Echanges commerciaux : La CGECI vous aide à accéder aux marchés internationaux

La pandémie de la COVID-19 a changé en profondeur le comportement des consommateurs, avec une accélération des usages du digital, y compris le e-commerce. Dans son rôle de soutien aux entreprises ivoiriennes, la CGECI organise une série de webinaires dont l'objectif est d'accompagner les entrepreneurs dans leur transformation digitale pour faciliter leur accès à de nouveaux marchés, au niveau national et international.

Ainsi, en collaboration avec le Cabinet Harry Horatio Consulting International (2HCI), la CGECI a organisé le 26 Juin 2020 une session de webinaire, portant sur le thème « **Rejoindre les marchés extérieurs dans un contexte de reprise post crise COVID-19».**

Trois experts canadiens en Commerce International ont animé cette séance en abordant chacun un aspect de la question.

M. Karl MIVILLE de Chêne, 25 ans d'expériences en consultation et formation internationale, a abordé le thème dans sa globalité, en présentant une nouvelle approche du Commerce Extérieur dans un contexte post COVID-19. On retient que l'approche B to B, jadis privilégiée par la pratique qu'imposent les salons, expositions et autres missions commerciales, va connaitre un bouleversement au profit d'une approche centrée sur la connexion à des plateformes numériques multinationales d'expositions des produits et savoir-faire. Ainsi, les producteurs et les clients se rencontreront de plus en plus sur ces plateformes mondiales ou chacun viendra exposer et vendre ses productions tandis que les acheteurs y viendront passer leurs commandes. Les matières premières ne sont pas en reste de ce phénomène. Si des mastodontes tels que AMAZON et ALIBABA ont vite pris de l'avance, des sites africains à fort potentiel émergent.

Au nombre de ces plateformes africaines émergentes il y a Colow-so-marketplace ( www.colowsomarketplace.com). Cette plateforme, créée et dirigée par M. Sidy KOUYATE offre gratuitement (contrairement aux géants mondiaux) aux entreprises la possibilité de toucher le marché international africain et mondial en y exposant leurs

produits. M. Kouyaté en a fait la démonstration lors de ce webinaire qui a vu la participation de 31 participants. Un système logistique avec un moyen de paiement intégré permet à la plateforme d'acheminer les produits jusqu'aux destinataires moyennant des frais sur lesquels elle se rémunère.

Le dernier aspect abordé fut la logistique intégrée. Il est ici question d'assurer les acheminements des marchandises partout dans le monde, dans les meilleurs délais et sans recourir directement aux traditionnels transitaires, commissionnaires en douanes, transporteurs, etc. M. Sylvain PELCHAT, Vice-Président Ventes du Groupe LAXSON GPS a présenté la plateforme en ligne ''Incoterms" qui, une fois la conformité réglementaire des marchandises assurées, se charge de son acheminement jusqu'à la destination finale avec des coûts adaptés.

Comme on peut le constater, l'avènement des plateformes d'exposition-vente en ligne combinées avec les services logistiques intégrés, présentés lors de ce webinaire révolutionne déjà le commerce international post COVID-19.

**Appui aux entreprises**

## Les entreprises qui font appel à la CGECI afin de bénéficier du Fonds COVID-19 des PME

Un peu plus d'un mois après son démarrage, le dispositif d'accompagnement des PME mis en place par la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) fait le bilan de ses activités d'information et d'assistance. Cette assistance porte sur la constitution de dossier de demande de financement, adressé au FSPME-COVID-19.

Installé au Centre d'Appui et au Développement des Entreprises de la CGECI (CADE), sis au 2ème étage de la Maison de l'Entreprise, le dispositif a enregistré les résultats ci-dessous :

- **Nombre de visites :** 03 entreprises membres et 41 non membres :
- **Secteurs d'activité :** Education et Formation (08) ; Transport (03) ; Commerce et Distribution (10); TIC (02) ; Hôtellerie et Restauration (04); Industrie (03) ; Services (10) ; BTP (02) ; Energies renouvelables (01); Edition (01).
- **Besoins :** informations sur le FSPME-COVID-19 (77%) ; analyse de dossier déjà constitué (3%); mise en contact avec un consultant (18%) ; conseil et soutien pour un dossier déjà soumis (02%).
- 3 secteurs d'activités, Education/Formation, Commerce/Distribution, Services ont un fort intérêt pour le fonds ;
- Le besoin premier des PME est de s'informer sur le FSPME-COVID-19 avec une moyenne de 77% des sollicitations ;

- 23% des entreprises vont au-delà de la phase d'information, et nous recontactent pour l'analyse de leur dossier et/ou une mise en relation avec les consultants dans le but de finaliser leur dossier de demande de financement ;
- Un nouveau type de sollicitation est enregistré. Il s'agit des entreprises qui après avoir soumis leur dossier au comité de gestion du FSPME, s'interroge sur la marche à suivre. Elles n'ont aucun retour sur leur candidature et requièrent notre assistance pour le dépôt d'une nouvelle soumission ou pour leur faire savoir à quel niveau d'instruction se trouve leur dossier.

Le dispositif d'accompagnement des PME poursuit sa mission et s'adapte aux besoins de sa cible. Permettre à un maximum de PME impactées par la crise de bénéficier des Fonds COVID reste son but.

**Dans le souci d'améliorer notre Newsletter, votre avis nous intéresse.**
Nous vous invitons à répondre à notre questionnaire en cliquant **ici**

**Plaidoyer**

## Annexe fiscale 2021, les premières propositions du secteur privé transmises à l'administration fiscale par la CGECI

Conformément à la tradition, la CGECI a été saisie le 27 mai 2020 à l'effet de faire remonter les propositions de mesures que le secteur privé souhaite voir dans l'annexe fiscale à la Loi de finance 2021.

Toutefois, le contexte de crise sanitaire a contraint le Patronat ivoirien à solliciter un délai supplémentaire avant de transmettre la matrice du secteur privé, délai octroyé par la Direction Générale des Impôts.

La CGECI a donc soumis le 30 juin 2020 la matrice de ses propositions qui se répartissent comme suit :

- Treize (13) mesures générales ;
- Vingt-huit (28) mesures sectorielles ;
- Trois (03) propositions d'aménagement par voie de notes administratives.

C'est le lieu de remercier les organisations du secteur privé, membres ou pas de la CGECI, qui se prêtent volontiers à cet exercice. C'est aussi le lieu de féliciter la Commission Juridique et Fiscale de la CGECI pour ce travail très important. C'est enfin l'occasion d'encourager l'État à poursuivre ses efforts pour élargir l'assiette fiscale et ainsi améliorer significativement le taux de pression fiscale de notre pays, sans pour autant augmenter la charge fiscale qui pèse sur certains secteurs ou branches d'activités.

Il faut toutefois reconnaître que l'engouement de cette année a été moindre. Cette situation est-elle imputable à la COVID-19, ou alors au fait que depuis plusieurs années déjà, bon nombre de nos propositions ne sont pas retenues par le Gouvernement ? Au demeurant, la CGECI a porté une attention particulière à la note de cadrage du projet d'annexe fiscale 2021 et invite l'Administration à tenir compte du fait que de nombreux secteurs

**Photo DR** : Assemblée nationale : le ministre du budget **Moussa Sanogo** face à la commission des affaires économiques et financières

économiques ont connu des baisses de leur volume d'activités de plus de 50%. Les dommages occasionnés par la crise sanitaire mondiale font l'objet de plusieurs évaluations qui en mesurent l'impact certain.

Au-delà de ces propositions, la CGECI a réitéré la position du secteur privé qui est de voir la mise en œuvre effective des mesures fortes de la réforme fiscale qui ont fait l'objet d'études et/ou d'évaluation. Il s'agit notamment, des études sur la réforme de l'IGR et l'ITS, le régime fiscal spécifique aux PME, le régime de la TVA, la contribution des patentes, les taxes spéciales, parafiscales et administratives.

De manière générale, la CGECI, en s'appuyant sur les cadres de concertation existants, reste disposée à échanger avec l'Administration pour examiner les préoccupations des entreprises. De manière spécifique, pour le secteur privé, il est capital de considérer les réflexions et les conclusions des travaux du Comité de Suivi de la Réforme Fiscale (COSREF) qui représentent le fruit de la concertation Etat- Secteur privé en matière fiscale.

A suivre !

**Dans le souci d'améliorer notre Newsletter, votre avis nous intéresse.**
Nous vous invitons à répondre à notre questionnaire en cliquant **ici**

**Dialogue social**

# Lancement du mandat 2020-2023 du Conseil National du Dialogue Social (CNDS)

La mandature 2016-2020 du Conseil National du Dialogue Social (CNDS), organisme tripartite de dialogue social, a pris fin en décembre 2019.

Pour permettre à cette structure de poursuivre sa mission de paix en milieu de travail, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a, par arrêté n° 2020- 051 MEPS/CAB du 15 juin 2020, nommé les membres de ce conseil pour la mandature 2020-2023.

La cérémonie de lancement officiel de la première session ordinaire de cette nouvelle mandature, s'est tenue le 29 juin 2020, à la Maison de l'Entreprise en présence de M. Pascal Abinan KOUAKOU, Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale.

Pour rappel, au cours de la précédente mandature, le CNDS a eu des séances de travail avec les institutions en charge de la sécurité sociale, notamment, la CNPS, la CGRAE, la CNAM pour s'imprégner de leurs attributions et leur mode de fonctionnement et a contribué par le dialogue à l'amélioration de leurs prestations à l'endroit des usagers.

Le CNDS a enregistré 20 dossiers au titre des conflits sociaux parmi lesquels 14 ont connu un règlement définitif et 06 sont en instance de règlement.

L'organisme de dialogue social a adopté une trentaine de recommandations portant sur les questions liées, entre autres, à :

- la liberté syndicale ;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs ;
- la promotion et le renforcement des capacités des acteurs du dialogue social;
- le cadre juridique et institutionnel du CNDS.

Le CNDS a également contribué au règlement du conflit interne à l'UGTCI, à la gestion de la grève des fonctionnaires qui a abouti à la signature de deux (02) protocoles d'accords dont l'un sur les revendications syndicales et l'autre sur la trêve sociale.

Devant ce bilan jugés positif, les conseillers ont à l'unanimité reconduit le bureau sortant, à savoir :

- M. Bernard N'DOUMI, Président, issu du collège des employeurs;
- Mme Bintou COULIBALY, vice-Présidente pour le compte du Gouvernement;
- Docteur Dohia Mamadou TRAORE, vice-Président pour le compte des travailleurs.

La journée du mardi 30 juin 2020, a été meublée par une série de visio-conférences autour du thème central « les entreprises à l'épreuve de la COVID-19 ».

L'organisation de ces webinaires a permis au CNDS d'apporter sa contribution à la recherche de solutions à la COVID-19 qui menace les entreprises et les emplois.

## Agenda 2020 des activités du CNDS

Les conseillers ont adopté l'agenda des activités du conseil pour l'année 2020 qui se présente comme suit :

- 2ème session : mardi 28 au mercredi 29 juillet 2020 ;
- 3ème session : mardi 29 septembre au mercredi 30 septembre 2020 ;
- 4ème session : mardi 17 novembre au mercredi 18 novembre 2020.

## Les organes mis sur pied à l'issue la première session ordinaire de cette nouvelle mandature

Cinq (05) Commissions techniques permanentes ont été constituées.

- Commission litige et médiation ;
- Commission relation de travail ;
- Commission protection sociale ;
- Commission étude et développement ;
- Commission chargée des licenciements pour motif économique.

**Emploi**

# Démarrage des activités du comité tripartite de lutte contre l'impact de la pandémie de coronavirus sur le monde du travail

Les actions de lutte contre la propagation de la pandémie de la COVID-19 sont nombreuses. Elles sont le fait à la fois du Gouvernement, des Entreprises et de leurs Organisations, des Syndicats de Travailleurs et de la Société Civile.

Dans cette logique, et pour donner plus de visibilité à l'action des partenaires sociaux dans la lutte, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a pris l'arrêté n° 2020 du 15 juin 2020 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité Tripartite de Lutte contre l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le monde du travail.

Comme son nom l'indique, ce comité est de composition tripartite avec des représentants du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, des Organisations Patronales (CGECI et FIPME) et des Organisations Syndicales de Travailleurs (UGTCI-DIGNITE-FESACI-UNARTCI-HUMANISME).

Le Comité Tripartite de Lutte contre l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le monde du travail, a pour missions :

- d'identifier et de proposer au Gouvernement des mesures destinées à réduire l'impact de la crise sur les entreprises et les emplois ;
- d'harmoniser la compréhension et assurer l'adhésion des employeurs et des travailleurs aux mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de son Plan de riposte à la pandémie de la COVID-19 ;
- de permettre aux partenaires sociaux, dans le cadre de leur mandat respectif, de contribuer à la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement ;
- de proposer des mécanismes consensuels pour l'application, dans les entreprises, des mesures prises par le Gouvernement ;
- de transmettre un rapport d'activité mensuel au Gouvernement.

**M. Kouakou Pascal ABINAN,** Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale

Présidé par le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale ou son représentant, ce Comité Tripartite est composé de 5 représentants du gouvernement, 5 représentants des employeurs et de 5 représentants des syndicats de travailleurs.

Sont membres à titre consultatif, le Président du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) ou son représentant et le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ou son représentant.

Le Comité a tenu sa première réunion au Cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale le mercredi 1er juillet 2020 de 15H à 17H, sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministre. Cette première rencontre, au-delà de la prise de contact, a permis aux membres de formuler des propositions sur les problématiques qui devraient constituer l'agenda du Comité.

La prochaine réunion se tiendra dans 15 jours. Les représentants du secteur privés sont la CGECI et la FIPME

**Actualité de la semaine** | **FONDS DE SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES**

## La phase transitoire est belle et bien terminée...

La phase transitoire d'opérationnalisation du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) qui a débuté le 15 mai 2020 a pris fin le 2 juillet 2020 avec la remise de cinq (5) chèques d'une valeur de 2,1 milliards Fcfa. Une cérémonie a été organisée à cet effet au Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Souleymane Diarrassouba

Pendant à peu près un mois et demi, ce sont plus de 30 dossiers de demande de soutien qui ont été soumis à l'examen du Comité de Gestion du FSGE-COVID-19 dont 24 validés pour un montant total de financement de plus de 8,2 milliards FCFA (soit 82,3%) sur les 10 milliards Fcfa destinés à apporter un appui aux grandes entreprises, à l'effet de leur permettre de sauvegarder plus de 7 000 emplois.

Au cours de la cérémonie de remise des chèques, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a rappelé, à toutes fins utiles, que tous les secteurs d'activités impactés par la crise de la COVID-19 sont éligibles au FSGE-COVID-19. Aussi, a-t-il exhorté les entreprises à déposer massivement leurs dossiers.

Notons que la mobilisation des entreprises dans le cadre de la phase transitoire de l'opérationnalisation de cette catégorie de fonds permet d'établir des statistiques relatives aux secteurs d'activité :

- L'industrie (41,67%) ;
- Les BTP (20,83%) ;
- Le commerce (16,67%) ;
- Les services (8,33%) ;
- Le transport (8,33%) ;
- Le tourisme ;
- L'hôtellerie (4,17%).

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie a relevé à l'occasion de son intervention l'imminence de la phase permanente d'opérationnalisation du FSGE-COVID-19, avec de nouveaux instruments et des critères ajustés, tenant compte des observations des parties concernées.

## Et le Comité de Gestion affûte ses armes pour la phase normale!

Le Comité de Gestion du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19), malgré la fin de la phase transitoire, et en attendant l'adoption de l'arrêté interministériel qui définira les modalités définitives de fonctionnement dudit fonds, est toujours à la tâche.

En effet, il s'est réuni le vendredi 03 juillet 2020 à la Salle de Conférences du Ministère de l'Economie et des Finances, au 20ème étage de l'Immeuble SCIAM.

Cette rencontre a enregistré pour la première fois, la participation d'un nouveau représentant du secteur Privé, Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire (Eurocham). Quant au Directeur exécutif de la CGECI, M. Stéphane AKA-ANGHUI, a transmis ses observations afin qu'elles soient prises en compte pour la suite.

L'ordre du jour a porté sur divers dossiers dont certains pour décisions et d'autres pour avis et/ou pour informations.

Ainsi, le Comité de Gestion a été informé du rapport d'activités sur la période du 31 mai au 26 juin 2020.

Au titre du Comité de gestion, il a été procédé à l'examen et à l'approbation :

- du Règlement intérieur du Comité de Gestion du FSGE-COVID-19 du règlement intérieur ;
- du Budget du FSGE-COVID-19 au 31 décembre 2020 ;
- de la Procédure de mise en œuvre des prêts directs du FSGE-COVID-19 ;
- de la Procédure d'engagement et de règlement des dépenses de fonctionnement du FSGE-COVID-19.

En ce qui concerne le Secrétariat Exécutif, l'on s'est penché d'une part sur le Projet d'Arrêté portant sur son organisation et fonctionnement et d'autre part, sur l'approche retenue pour l'instruction et l'analyse des dossiers de demande d'appui.

Cette 16e réunion a été l'occasion pour le Comité de Gestion de prendre des décisions à même de lui permettre de booster l'opérationnalisation du Fonds dans sa phase normale.

**Actualité de la semaine**

## Prix d'Excellence du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

Par note circulaire du 29 mai 2020, la CGECI informait les entreprises de l'organisation par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale de l'édition 2019 du «Prix d'Excellence 2019 » pour récompenser les meilleures entreprises pourvoyeuses d'emplois. L'enregistrement des candidatures s'est fait du 02 au 25 juin 2020. 35 dossiers ont été réceptionnés.

Les membres du jury ont procédé aux délibérations, le mardi 30 juin 2020, de 10h à 17h, à la salle de conférence du Cabinet du Ministre en charge du Travail.

Après 06 heures de délibérations, 3 entreprises ont été nominées.

Le lauréat recevra son prix des mains du Président de la République, le 07 août 2020, à l'occasion de la commémoration de l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

Quant au second et au troisième, ils recevront leurs récompenses le 06 août 2020, au Cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale. Il nous faudra donc patienter pour connaître les récipiendaires.

**Actualité régionale**

## Le Président Jean-Marie ACKAH présente aux africains et à l'OIT, les actions menées par la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO) durant la crise

Une conférence numérique tripartite (Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest-L'Organisation Internationale du Travail et l'Organisation des Patronats d'Afrique centrale) dont le thème était «Covid-19 en Afrique : renforcer la coopération pour un retour au travail efficace » a eu lieu le 30 mars 2020. Cette plateforme d'échanges a été l'occasion pour le Président de la FOPAO, M. Jean-Marie Ackah, de décliner quelques actions entreprises par l'Organisation patronale ouest-africaine, qui s'inscrivent dans un plan de riposte contre la pandémie de COVID-19.

Le Président Jean-Marie Ackah, réaffirmant le socle autour duquel la FOPAO a été bâtie, à savoir la solidarité entre les membres, a orienté les actions entreprises par l'Organisation patronale autour de deux grandes directions : l'information et la sensibilisation de ses membres et les propositions faites aux instances dirigeantes.

Le Président est donc revenu, au cours de cette conférence, sur ces deux axes qui figurent clairement dans la déclaration relative à la gestion des effets multidimensionnels de la crise générée par la Covid-19 que la FOPAO a adressée aux Présidents des Commissions de la CEDEAO et l'UEMOA. Son intervention reprenait donc les actions ou recommandations importantes de la FOPAO, notamment :

- La Production d'un document d'information intitulé "La FOPAO informe ses membres", pour les aider dans la gestion quotidienne de la crise ;
- L'ouverture d'une enquête auprès de ses membres pour évaluer l'impact de la crise sur la période allant de novembre 2019 à fin avril 2020, avec la possibilité de recourir à l'appui de partenaires comme l'UEMOA, la CEDEAO, l'UE, le BIT, l'OIE et l'ITC ;
- Le renforcement de la concertation avec les travailleurs en tenant compte de la réglementation qui régit leurs relations ;
- le renforcement de la coopération et de la collaboration CEDEAO-FOPAO, en activant la concertation mise en place à Accra le 22 février 2019, pour s'inscrire dans un plan de relance économique communautaire post COVID-19;
- le rétablissement de la libre circulation des personnes et des biens, dans le but que l'amélioration du niveau des échanges commerciaux régionaux contribue à la relance ;
- La relance du plan d'industrialisation de la CEDEAO pour sortir de la logique d'exportation de matières premières et construire des champions nationaux et régionaux permettant de valoriser notre potentiel économique.
- La création d'un fonds de relance économique post COVID-19 CEDEAO, pour aider la région à redécoller rapidement, au profit de tous.

## LA PAROLE EST AU GROUPEMENT DES OPÉRATEURS DU SECTEUR DES TIC

# La COVID-19 : Une opportunité de croissance pour les entreprises technologiques

La crise sanitaire liée à la COVID-19 représente un challenge majeur pour l'industrie des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication. Après les premières enquêtes conduites auprès des entreprises du secteur, les impacts sur les activités varient en fonction de la place des entreprises dans la chaine de valeur :

- Les acteurs du négoce de matériel informatique et équipementiers ont accusé des réductions d'activité allant jusqu'à 75% de leur chiffre d'affaires par rapport à l'année dernière, dues à la fermeture des frontières et aux contraintes d'importation;
- Les acteurs des services informatiques ont été moins impactés (baisse de 10 à 25% de leur chiffre d'affaires) par rapport à l'année dernière.

Les startups et entreprises technologiques sont donc confrontées à des risques immédiats et de plusieurs natures : approvisionnement, baisse des revenus, destruction des emplois et sécurité et santé du personnel, notamment le risque de perdre de nos talents.

La montée en puissance du télétravail comme stratégie d'adaptation des organisations a plus profité aux opérateurs de plateforme (Google, Facebook, etc.). D'où la nécessité de soutenir notre tissu local de PMI de l'innovation dans leur stratégie de résilience et de production de contenus adaptées aux besoins du marché local.

En vue de contribuer à endiguer les effets de cette crise sur notre écosystème, le GOTIC aide les entreprises à renforcer leur capacité de résistance et de récupération afin de faire de leur sortie de crise, une opportunité de croissance. A cet effet, « nous avons décidé d'agir pour améliorer la résilience économique de nos entreprises et protéger les emplois subsistants » a dit son Président, M. Patrick M'Bengue, par ailleurs administrateur à la CGECI.

« Avec le soutien technique et financier de la coopération allemande, à qui nous manifestons notre profonde gratitude, nous avons élaboré un programme d'accompagnement des entreprises technologiques dénommé SOUTRATECH ».

Ce programme vise d'abord à renforcer les fondamentaux des entreprises bénéficiaires, notamment le management, le capital humain, les finances, la communication, la supply chain, par le conseil, la formation et l'information. Il offrira éventuellement un appoint aux ressources humaines des entreprises bénéficiaires respectant certaines conditions.

Le GOTIC invite donc toutes les PME et startups technologiques désireuses de bénéficier de ce programme d'accompagnement à visiter le site d'information internet dédié, http://www.soutratech.ci. Elles y trouveront les informations nécessaires et pourront s'inscrire.

## Les ambitions du GOTIC à l'horizon 2025

**Avec le soutien de partenaires stratégiques tels que la CGECI, dont il est membre, le GOTIC envisage aller plus loin dans le soutien aux entreprises ivoiriennes pour une économie nationale résiliente.**

**Pour atteindre ses objectifs en 2025, il a mis en œuvre un plan d'action dénommé « Agir pour le développement durable de nos entreprises (ADE) », qui s'articule autour de quatre axes majeurs :**

1. **Organisation de la profession**
2. **Accès au marché**
3. **Accès au financement**
4. **Animation du secteur**

**De sa création en 2009 à ce jour, le GOTIC a concentré ses efforts sur la réalisation du premier axe, qui était la priorité. Aujourd'hui, l'Organisation a gagné en maturité et envisage développer à la fois les axes stratégique 2, 3, 4.**

**Pour lever un coin du voile sur ces projections à l'horizon 2025, on peut dire qu'avec quelques partenaires de choix, le GOTIC est en train de repenser le modèle d'un dispositif alternatif de financement de l'innovation technologique, afin de faire de nos entreprises les licornes de demain, dans un monde de plus en plus globalisé grâce au numérique.**

gotic
Groupement des Opérateurs du Secteur des Technologies de l'Information et de la Communication de Côte d'Ivoire

**En synergie avec d'autres acteurs de l'écosystème, le GOTIC mettra en place un incubateur pour favoriser l'éclosion de pépites en vue de développer l'économie numérique nationale et conquérir de nouveaux marchés.**

Analyse d'impact

# Les Patronats africains font des propositions pour faciliter la relance post COVID-19

Pour permettre à leurs économies et au secteur privé de faire face aux effets de la crise du coronavirus, presque tous les pays ont lancé des plans de relance et sauvegarde. Ci-dessous un tour d'horizon des propositions du secteur privé pour une reprise des activités dans quelques pays africains.

## Maroc : Relance ou Sauvetage?

La Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) a présenté fin mai 2020 sa proposition de plan de relance économique dans la perspective d'une loi de finances rectificative et d'un Pacte pour la Relance Economique et pour l'Emploi. Ce plan s'articule autour de trois (3) volets principaux :

- sauvegarde de l'offre et de sortie saine de la crise;
- stimulation de la demande ;
- mécanismes pour l'accélération de la transformation de l'économie nationale.

Face à l'ampleur de la crise de la COVID-19 et ses effets sur des secteurs du tissu économique paralysés par l'arrêt brutal de leurs activités, il se pose la question de savoir si ce n'est pas plutôt d'un plan de sauvetage dont a besoin le Maroc ? un plan de sauvetage aussi bien au niveau économique que social pour préserver les milliers d'emplois et le pouvoir d'achat des ménages et préserver une demande interne, à travers des programmes sociaux d'aide et des mesures fortes dans le projet de Loi de Finances rectificative.

## Sénégal : Attentes fortes du Patronat

Le Conseil National du Patronat CNP a soumis des propositions au Gouvernement qu'il souhaite voir prises en compte dans le programme de relance économique post COVID-19 pour une croissance plus inclusive et un secteur productif intégré permettant de préserver l'entreprise des effets collatéraux : hausse de la pression fiscale et une baisse de la commande publique.

## Madagascar : Importance accordé au secteur privé

Le Plan Multi sectoriel d'Urgence (PMU), mis en place par le gouvernement pour atténuer l'impact de la crise du COVID-19 comporte un pan réservé à la relance économique. Ce plan destiné à plus de 980 000 petites entreprises comprend deux volets :

- Premier volet : Il sera destiné à atténuer les effets de la crise sur les revenus des entreprises via une série d'aménagements fiscaux en direction des entreprises les plus fragiles tout en sauvegardant l'emploi ;
- Second volet : un plan Marshall qui devra donner une impulsion importante à l'économie Malgache de 1043 milliards d'ariary (270 millions de dollars soit à peu près 158 milliards FCFA) inscrit dans la loi de finances rectificative et qui sera allouée à des travaux de construction et d'infrastructures.

## Côte d'Ivoire : Le Patronat réfléchit à l'après crise

La Confédération Générale des Entreprises de (CGECI) mène des réflexions sur un plan de relance post COVID-19 des entreprises du Secteur Privé Ivoirien. A travers ce projet, la CGECI envisage de mener simultanément une étude d'identification des mesures urgentes, s'apparentant ainsi à un plan de sauvetage, et d'élaborer une feuille de route à moyen terme du secteur privé pour donner une impulsion importante à la reprise des activités, en lien avec l'économie mondiale.

**Analyse d'impact**

## Les entreprises françaises en Afrique face à la crise de la COVID-19 : enjeux et recommandations

Les entreprises françaises présentes en Afrique ressentent les effets de la crise et font face aux enjeux les plus urgents : sécurité, production, déplacement, équipement…

Face à ces enjeux, aussi bien humains que financiers, l'institut Montaigne en collaboration avec le Cabinet Stan a formulé des propositions et recommandations pour préparer l'après crise et relancer les économies dont les principales sont les suivantes :

### Problématique I : Gérer et lutter contre l'urgence pendant la crise

Les entreprises françaises n'ont pas toutes eu le réflexe du départ et ont maintenu leur personnel sur place en anticipant une reprise de l'activité la plus rapide possible. ci-dessous quelques recommandations faites en fonction des differents objectifs

**Objectif 1 : Préservation de la sécurité des personnes**

- Encourager la réouverture rapide des vols vers et depuis l'Afrique pour raisons professionnelles, en soutenant une étroite coordination intra-africaine du fait des escales fréquentes pour ces vols ;
- Intégrer les risques liés à la crise du COVID-19 dans les conditions traditionnelles des ambassades et consulats français de rapatriement des ressortissants français.

**Objectif 2 : Assurer la sécurité alimentaire**

- Mettre en place une ligne de financements afin de soutenir les initiatives agricoles locales ;
- Accompagner l'agriculture vivrière et former des agriculteurs locaux pour en faire de véritables agri-entrepreneurs.

**Objectif 3 : Le matériel de protection : nerf de la guerre sanitaire**

- Permettre aux Ambassades d'encourager l'investissement, notamment français, dans des industries locales de production de masques, gants, visières et blouses dont pourraient bénéficier les entreprises implantées localement;
- Envisager de faire de l'Afrique un espace supplémentaire de production de ce matériel permettant d'en diversifier l'approvisionnement pour les pays européens

**Objectif 4 : Financements et orientation**

- Prévoir un mécanisme de garantie exceptionnelle post-crise abordable pour le lancement de projets déjà mûrs afin de dérisquer les investissements ;
- Elargir les mécanismes existants de Bpifrance et d'autres organismes, en prenant en compte la possibilité pour ces financements extérieurs (Banque Mondiale, BEI, AFD) de passer par des organismes internes aux États, voire les banques centrales.

### Problematique 2 : relance des economies

**Objectif 1 : Promouvoir des solutions agro-alimentaires adaptées**

- Les États africains doivent se doter de solutions plus sûres en termes de distribution alimentaire.
- Imaginer des solutions pérennes pour l'agriculture vivrière afin de permettre l'émergence d'une population d'agri-entrepreneurs, capable de vendre une partie de leur récolte au travers de circuits sécurisés, tant du point de vue sanitaire que financier

**Objectif 2 : Participer à une meilleure gouvernance**

- Assurer une égalité de traitement des populations dans l'accès aux vaccins et aux traitements contre le COVID-19
- Faire un transfert ponctuel et exceptionnel du savoir-faire français en termes de gouvernance des systèmes sanitaires et de la santé publique pour contribuer à la résilience des États au moins sur le très court terme.

**Objectif 3 : Soutenir les entreprises : fiscalité, échanges et monnaie**

- Soutenir, via le pouvoir politique et les ambassades, les entreprises françaises implantées en Afrique pour les prémunir contre des politiques fiscales confiscatoires.
- Prôner une plus grande formalisation de l'économie et une meilleure gouvernance par la digitalisation adoptée par certaines administrations à cause de la crise.
- Cibler les investissements et les financements des bailleurs tels que l'AFD vers les secteurs énergétique, alimentaire et digital, et non seulement sur le secteur sanitaire, en donnant la priorité à une articulation public-privé rendant le risque acceptable pour les investisseurs.

**Objectif 4 : Organiser la reprise des échanges**

- Créer un poste de Commissaire Européen à l'Afrique au sein de la Commission Européenne en proposant une réciprocité au niveau de l'Union Africaine.

## Brèves & Circulaires

### Lundi 29 juin

- Lancement du 1er webinaire du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) : Thème: « Les entreprises à l'épreuve de la COVID-19 »

### Mercredi 1er juillet

- Début du sommet mondial virtuel sur l'impact de la COVID-19 sur le monde du travail, avec la contribution du Président Jean-Marie ACKAH.

### Jeudi 02 juillet

- Réunion du Bureau Exécutif de la CGECI : l'annexe fiscale et la fin de certaines mesures d'urgence annoncées par le Premier Ministre en mars 2020 au cours des discussions

### Mardi 30 juin

- Conférence numérique en collaboration avec la Fédération des Organisations Patronales de l'Afrique de l'Ouest (FOPAO) et l'Union des Patrons d'Afrique Centrale (UNIPACE) Thème « COVID-19 en Afrique: renforcer la coopération régionale pour un retour au travail efficace »

### Vendredi 03 juillet

- Réunion du Comité de gestion du Fonds de soutien aux Grandes Entreprises
- Webinaire sur le lancement officiel de l'edition 2020 des Perspectives Regionales de l'Afrique de l'Ouest (PER-AO) organisé par la Banque Africaine de Développement (BAD)
- La Direction Executive échange avec le MEDEF, afin de renforcer ses productions à caratère scientique

- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 94 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises... dont une (1) cette semaine.

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

NOTE CIRCULAIRE N°417/06-20 Abidjan, le 29 juin 2020

RAPPEL

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE (MEPS)

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES EMPLOIS**

**A L'ATTENTION :**

- Des Groupements Professionnels & Associations
- Des Entreprises membres

Afin de mieux prendre en compte les contraintes et les besoins des partenaires sociaux dans le cadre de la maladie à coronavirus à laquelle la Côte d'Ivoire est confrontée, notamment la préservation de l'outil de production et de l'emploi, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale entreprend la présente collecte de données.

Les informations ainsi collectées devraient permettre au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale de disposer de plus d'éléments lui permettant d'avoir une contribution au plan de riposte plus précise et mieux orientée dans l'intérêt des partenaires sociaux.

Disponible sur le site web de la CGECI depuis le 13 mai 2020. Nous vous invitons, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à répondre au questionnaire via ce lien https://enketo.ona.io/x/#JVF9DNqH

**Cette enquête prendra fin le vendredi 03 juillet 2020.**

Recevez Mesdames, Messieurs nos salutations distinguées.

Le Directeur Exécutif

- La dernière note diffusée aux adhérents.

**Bonnes pratiques**

# A la recherche de remèdes contre la COVID19

L'émergence du coronavirus SARS-CoV-2 en décembre 2019 a laissé bon nombre de médecins embarrassés. Face à ce virus inconnu, ils ont souvent dû faire avec les moyens du bord pour soigner leurs patients, quitte à utiliser des médicaments et des traitements non homologués.

Dans le même temps, chercheurs et laboratoires rêvent tous d'annoncer les premiers « la » solution à la COVID-19, et certains dirigeants n'hésitent pas à promouvoir des pistes à l'efficacité non prouvée. Une course au remède en accéléré : protocoles d'études montés en quelques jours, autorisations délivrées en urgence, et conclusions immédiatement mises en ligne, bien avant validation et publication.

Face à ces publications de traitements non homologués, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déconseille aux médecins et aux associations médicales de recommander ou d'administrer aux patients atteints de la COVID-19, des traitements dont l'efficacité n'est pas démontrée, notamment la prise de chloroquine en automédication.

En raison de la charge que la COVID-19 fait peser sur les systèmes de santé, l'OMS a considéré qu'il est nécessaire d'effectuer un essai clinique «Solidarity» le plus rapidement et à plus grande échelle dans le but de trouver un traitement efficace de la COVID-19. L'essai Solidarity consistera à comparer quatre options thérapeutiques par rapport à des soins standards.

En ce qui concerne le continent africain, les initiatives bouillonnent. Par exemple, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) travaille avec des partenaires africains pour financer des recherches visant à atténuer les répercussions de la pandémie en Afrique subsaharienne et à orienter les interventions internationales.

Par ailleurs, il a été mis en place le Fonds de recherche d'intervention rapide contre la COVID-19 en Afrique. La collecte de ressources est administrée par la National Research Foundation (NRF) d'Afrique du Sud, en collaboration avec le CRDI et l'Initiative des conseils subventionnaires de la science en Afrique subsaharienne. Ce Fonds, doté de 6,6 millions de dollars canadiens (2,8 milliards FCFA) soutiendra des projets dans trois domaines :

- **Recherche :** à savoir prévention, diagnostic et traitement du virus, en plus de sujets comme la dynamique socioculturelle de la transmission, la santé mentale et la vulnérabilité ;
- **Mobilisation scientifique :** Une composante innovante du Fonds consiste à aider les journalistes et les communicateurs des milieux de la science et de la santé à produire et à diffuser des communications scientifiques coordonnées sur la COVID-19.
- **Conseils scientifiques :** Un soutien supplémentaire aux projets qui visent à faire progresser les activités de conseil scientifique auprès des gouvernements africains en mettant l'accent sur les travaux des académies des sciences et du chapitre africain de l'International Network for Government Science Advice.

Pour ce qui est des vaccins, il faut relever que, dans son article publié le 30/06/2020, Paris Match a révélé, l'invention d'un vaccin INO-4800 par Inovio, société de biotech américaine dont les résultats préliminaires sont encourageants contre le nouveau coronavirus. Néanmoins, il est à noter qu'Il n'existe pas de manière concrète de vaccin contre le Coronavirus à ce jour. Plusieurs traitements sont en cours d'évaluation en lien avec l'OMS pour être utilisés contre le Coronavirus.

En attendant, et en cas de symptômes, faites-vous tester rapidement, restez confiné chez vous et fiez-vous aux prescriptions de votre médecin traitant.

Soyons celui qui brisera la chaîne de transmission de la COVID-19 en Côte d'Ivoire !

**Entreprises citoyennes**

## Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un douzième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.

LafargeHolcim CI a organisé une collecte de sang pour soutenir le CNTS

OLAM offre du matériel sanitaire à la cellule de lutte contre le COVID-19 à Dimbokro

La Société d'exploitation cotonnière Olam (Seco), filiale du groupe Olam offre du matériel de prévention aux régions du Tchologo et du Bounkani

Standard Chartered Côte d'Ivoire fait don de 120 millions FCFA à UNICEF Côte d'Ivoire dans le cadre des programmes à l'attention des communautés impactées par la pandémie du COVID-19

Le Port d'Abidjan, à travers son Directeur Général, a distribué un grand lot de produits d'hygiène aux travailleurs des quais du port d'Abidjan, en présence des membres de la communauté portuaire.

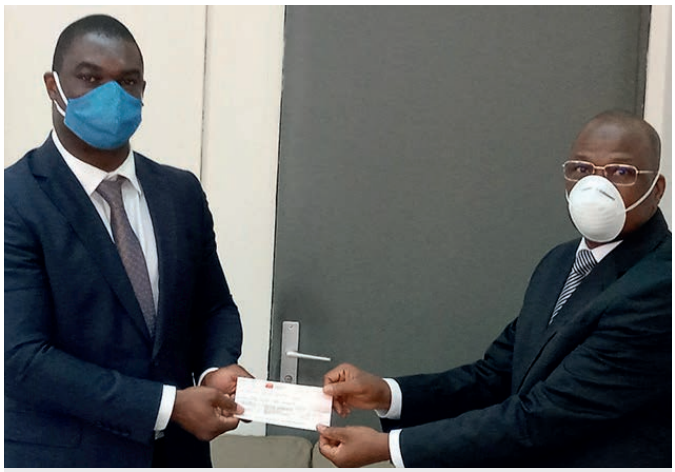

Le groupe Poro Power apporte une contribution de 15 millions FCFA dans la lutte contre la COVID-19

## Entreprises citoyennes

Dons de la LONACI : 63,5 millions fcfa a ses vendeurs et au bureau de la FESCI pour faire face au COVID-19.

La Fondation SIFCA et l'ONG YOP.CREALAB s'engagent dans la lutte contre le COVID-19 à travers un projet solidaire et innovant pour leur permettre de mieux se défendre face à la propagation du virus.

Les populations des localités impactées par le projet d`aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty, ont reçu un don de vivre et non vivres de la part de IHE, en charge de la construction du barrage

La CIE et la SODECI ont procédé à une remise de don de vivres et non vivres d'une valeur de 5 millions à la Mairie de Treichville, pour soutenir les populations face à la crise sanitaire liée au COVID-19

Remise de denrées alimentaires d'une valeur de 123 millions F CFA à la Banque Alimentaire de Côte d'Ivoire, qui renforceront la sécurité alimentaire vitale de 5 000 familles vulnérables

L'entreprise PFO, en charge du bitumage de l'axe Divo-Guitry, en passant par la côtière, a fait dons aux populations de kits alimentaires et sanitaires et autres matériels de lutte contre le coronavirus.

Financé par l'Union européenne

# S'investir ensemble

Le projet « **S'Investir Ensemble** », financé par l'Union Européenne, est rattaché à la deuxième édition du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale de la Côte d'Ivoire (PACIR 2), qui a pour objectif de contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie ivoirienne et faciliter son insertion dans l'économie régionale et mondiale.

## Trois axes

**Améliorer le climat d'investissement et des affaires**

**Faciliter l'accès au financement des PME à travers un programme d'accompagnement au financement et sensibiliser les entreprises dans l'adoption de comportements durables**

**Rapprocher les jeunes du marché de l'emploi et les entreprises du milieu éducatif**

## Vous êtes une PME
## Vous souhaitez un financement

**Inscrivez vous sur**
**www.sinvestir-ensemble.com**

**Pour toutes questions relatives au projet *« S'Investir Ensemble »***
**contact@sinvestir-ensemble-pacir2.com • www.sinvestir-ensemble.com**

eurocham Chambre de Commerce Européenne en Côte d'Ivoire
UGE Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire
CGECI "Le Patronat Ivoirien"
Un projet rattaché au Pacir 2 PACIR2